

Mairie de COURTOMER
Canton d'ECOUVES
Arrondissement d'Alençon
Département de l'Orne.

**PROCÈS VERBAL PROVISOIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 décembre 2025**

Le jeudi quatre décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Courtomer s'est rassemblé dans les locaux de la mairie, après convocation légale en date du 25 novembre 2025, sous la présidence de Robert COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sylvie DESNOUVEAUX, Maryse COADIC, Delphine GEORGES, Isabelle LECORNU Messieurs Robert COLLETTE, Thierry BAUCHERON, Frédéric SIMON, Jean-François BRISOUX, Christophe DAUPLEY, Mickaël FOSSEY et Eric MICHENAUD

Excusés : Madame Sophie AURY qui donne pouvoir à Monsieur Thierry BAUCHERON, Madame Christelle BESNARD qui donne pouvoir à Madame Isabelle LECORNU, Monsieur Alex BOULAND qui donne pouvoir à Monsieur Robert COLLETTE.

Absent : Monsieur Serge RAUX

Monsieur Thierry BAUCHERON est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15

Présents : 11

Excusés : 03

Absent : 01

Votants : 14

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des objections sur le procès-verbal du dernier conseil municipal

Où cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 30 octobre 2025.

Demande de DETR pour la refonte du système de vidéoprotection

Monsieur Collette rappelle que le système de vidéoprotection sur la commune a besoin d'être revu. En effet aujourd'hui les images sont envoyées à la gendarmerie de Sées via un local au Mêle sur Sarthe.

Pour plus d'efficacité, un local dédié sera installé à la Mairie de Courtomer, afin que les images soient directement envoyées à la gendarmerie de Sées.

Une demande de FIPD a été déposée en avril 2025, mais celui-ci a été refusé faute d'enveloppe budgétaire. Dès lors la Préfecture nous a proposé de déposer un dossier de DETR.

Plan de financement :

Travaux	Refonte du système de vidéoprotection de la commune de Courtomer
Montant HT	45 668.00 €
TVA	9 133.60 €
Montant TTC	54 801.60 €

Recettes :

	Montant	Pourcentage
DETR	22 834 €	50 %
FCTVA	7 334.28 €	16.606 %
Autofinancement	24 633.32 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Accepte le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à déposer une demande de DETR au rang N°1
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint pour signer toutes pièces relatives à cette affaire

Demande de DETR pour la création d'un réseau pluvial : Rue de la Gravelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différents problèmes rencontrés avec les épisodes de pluies dans cette rue.

Il s'avère que dans la rue de la Gravelle, aucun système de récupération d'eau pluvial n'est présent.

Il est donc important d'assainir cette rue, afin de limiter les risques de ruissellement des eaux vers les habitations en contre bas

Plan de financement :

Travaux	Création d'un réseau pluvial : Rue de la Gravelle
Montant HT	47 390.00 €
TVA	9 478.00 €
Montant TTC	56 868.00 €

Recettes :

	Montant	Pourcentage
DETR	16 586.50 €	35 %
FCTVA	7 869.58 €	16.606 %
Autofinancement	32 411.92 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Accepte le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à déposer une demande de DETR au rang N°2
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint pour signer toutes pièces relatives à cette affaire

Redevance d'occupation du domaine public 2024 et 2025 : Orange

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Il propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

2024	Km d'artères en souterrain	Km d'artères en aérien
Domaine public routier	4.491 km	11.525 km
Montant plafond des redevances pour 2024	48.27 €	64.36 €
Montant dus à la commune pour 2024	216.78 €	741.75 €
Montant total 2024	958.53 €	

2025	Km d'artères en souterrain	Km d'artères en aérien
Domaine public routier	5.694 km	10.921 km
Montant plafond des redevances pour 2025	48.65 €	64.87 €
Montant dus à la commune pour 2025	277.01 €	708.44 €
Montant total 2025	985.45 €	

Où cet exposé le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications comme énoncés ci-dessus pour 2024 et 2025
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Travaux salle socioculturelle : lot 14 : flocage : avenant moins-value

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant en moins-value doit être effectué pour le lot 14 : flocage des travaux de la salle socioculturelle.

En effet un compte prorata de 2 % est notifié dans le marché qui n'a pas lieu d'être puisque la commune fourni l'eau, l'électricité et les toilettes pour le chantier.

Montant du marché : 17 360.40 € HT

Avenant moins-value : - 340.00 € HT (compte prorata 2%)

Nouveau montant du marché : 17 020.40 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avenant de moins-value, pour l'entreprise LANOS titulaire du lot 14 : flocage pour les travaux de la salle socioculturelle
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Questions diverses

- Enquête publique : du 11 décembre au 09 janvier : plan d'épandage des de la la station d'épuration d'Alençon
Les documents seront disponibles à l'ouverture de l'enquête en Mairie et sur le site de la Préfecture de l'Orne
- Colis de Noël
- Vœux : au vu des travaux de la salle, le conseil municipal a décidé qu'aucune cérémonie de vœux sera organisée cette année
- Repas des anciens : au vu des travaux de la salle, le repas des anciens sera organisé à l'automne
- Distribution de la gazette

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.